

## AVIS n° 1673

---

Boucle du Hainaut - Révision de plan de secteur en vue de l'inscription d'un périmètre de réservation en vue de la réalisation d'une nouvelle liaison électrique de 380 kV et d'une capacité de transport de 6 GW entre les postes d'Avelgem et de Courcelles

Avis adopté le 22 juin 2026

Le CESE Wallonie a été saisi, par la Direction du développement territorial du SPW, d'une demande d'avis relative à un projet de révision de plan de secteur visant l'inscription d'un périmètre de réservation destiné à permettre la réalisation d'une infrastructure électrique de très haute capacité entre la limite régionale à proximité d'Avelgem et le poste de Courcelles, à l'initiative d'ELIA Asset.

Cette demande d'avis est également prioritairement adressée au Pôle Énergie, au Pôle Ruralité et à la Commission royale des monuments, sites et fouilles.

Au-delà des considérations techniques qui seront établies par les différentes instances précitées, chacune dans son domaine de compétence, le CESE Wallonie, pour sa part, entend situer son intervention à un niveau stratégique et politique. Il rappelle, avec une fermeté accrue, les enseignements et la position qu'il a exprimés dans son avis d'initiative n°1646 relatif à la « Boucle du Hainaut », dont les conclusions conservent une pleine pertinence dans le cadre du projet soumis aujourd'hui. Il affirme que le renforcement du réseau de transport d'électricité constitue une exigence impérieuse, dont la réalisation ne peut plus souffrir de délais ni d'hésitations, dès lors qu'il conditionne directement la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité de l'économie wallonne et la réussite de la transition énergétique.

Le Conseil souligne que l'état actuel des infrastructures électriques ne permet déjà plus de répondre aux besoins à venir et qu'une saturation du réseau interviendra à brève échéance si aucune action structurante n'est engagée. Il rappelle que cette insuffisance constitue un obstacle majeur à l'implantation et au développement d'activités industrielles, qu'elle freine l'électrification des processus productifs et qu'elle compromet la capacité de la Wallonie à capter les investissements liés à la décarbonation de l'économie. Cette contrainte ne concerne pas uniquement l'industrie : elle empêche ou freine également la décarbonation des moyens de transport et des bâtiments, deux secteurs appelés à dépendre de plus en plus fortement de l'électricité, qu'il s'agisse du déploiement de la mobilité électrique ou plus largement de la substitution progressive des énergies fossiles. Le Conseil insiste sur le fait que l'inaction ou le retard dans la mise en œuvre de ces infrastructures entraîneraient des pertes économiques significatives, une érosion de l'emploi et un décrochage compétitif durable.

Le CESE Wallonie affirme que de telles infrastructures doivent être considérées comme des équipements structurants d'intérêt général, indispensables au fonctionnement de l'économie et au bien-être collectif. Il soutient que leur réalisation conditionne non seulement le développement industriel, mais également l'accès des ménages à une électricité fiable et à un coût maîtrisé, ainsi que la continuité de services essentiels tels que les soins de santé, l'enseignement ou les transports. Il met en évidence que les bénéfices attendus dépassent largement le cadre local du projet et concernent l'ensemble du territoire wallon.

Le Conseil adopte dès lors une position claire et sans ambiguïté. Il considère que la concrétisation rapide de ce type d'infrastructure constitue une priorité stratégique absolue pour la Wallonie. Il appelle les autorités à inscrire ce projet dans une vision cohérente et

volontariste de politique industrielle et énergétique, intégrant l'anticipation des besoins en électricité, le soutien au tissu productif et la création d'emplois durables.

En conclusion, les interlocuteurs sociaux et environnementaux estiment que l'enjeu dépasse de loin la seule dimension technique du dossier. Il engage l'avenir énergétique, économique et social de la Région. Il détermine la capacité de la Wallonie à garantir à ses citoyens un approvisionnement sécurisé, à ses entreprises un cadre compétitif et à son territoire une trajectoire crédible de développement durable. Dans cette perspective, le CESE Wallonie insiste pour que les décisions politiques nécessaires à l'avancement de ce dossier puissent être prises dans les plus brefs délais.

\* \* \* \* \*